

A.D.D.L.

Société anonyme au capital de 1 000 000 francs
Siège social : Immeuble le Verlaine 45\47 avenue Carnot
CACHAN (VAL DE MARNE)

R.C.S. CRETEIL B 392 827 218

94 D 571

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 17 MARS 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,
Et le dix-sept mars, à onze heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Mr Axel SCHALLER, Président du conseil d'administration,
- Madame Bénédicte SCHALLER, administrateur,
- Madame Chantal VADEZ, administrateur,
- Mr Cosmin-Lucian NECULCE, administrateur,

La séance est présidée par Monsieur Axel SCHALLER en sa
qualité de président du conseil d'administration, lequel,
après avoir fait signer le registre de présence par les
membres entrant en séance, constate que les administrateurs
présents réunissent la moitié au moins des membres en
fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du
conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions
figurant à l'ordre du jour :

- Autorisation de libération intégrale du capital social, par
apports en numéraire des actionnaires et sous la condition
suspensive de sa réalisation, limitation au 15 avril 1997
de la libération,
- Augmentation des rémunérations de Monsieur Luc VADEZ,
Monsieur Lucian ILIE et de Monsieur Axel SCHALLER, à
compter du 1^{er} janvier 1997.

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL

008 57

RC ANALYTIQUE

LIBERATION INTEGRALE DU CAPITAL SOCIAL ET DATE DE REALISATION

Le Président propose la libération intégrale du capital
social de la société, à savoir 500 000 francs, par apports en
numéraire des actionnaires au prorata du nombre d'actions
détenues par chacun :

Le Président demande de fixer au 15 avril 1997, la date limite de la réalisation de cette libération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de libérer intégralement le capital social de la société, à savoir 500 000 francs, par apports en numéraire de tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par chacun. Ces apports en numéraire seront déposés sur le compte de la société à la banque B.I.C.S. Le conseil d'administration décide de fixer au 15 avril 1997, la date limite de la réalisation de cette libération.

AUGMENTATION DES REMUNERATIONS DE MESSIEURS ILIE VADEZ ET SCHALLER.

Le Président propose d'augmenter les rémunérations mensuelles brutes de Monsieur Lucian ILIE, Monsieur Luc VADEZ et de Monsieur Axel SCHALLER, afin de les porter de 30 000 à 32 000 francs à compter du 1er janvier 1997.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'augmenter les rémunérations de Monsieur Lucian ILIE, Monsieur Luc VADEZ et Monsieur Axel SCHALLER pour les porter de 30 000 francs à 32 000 francs, le conseil d'administration précise que la date d'effet de l'augmentation des rémunérations ci-dessus est le 1er janvier 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.A handwritten signature in black ink, likely belonging to one of the administrators.